
Avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Hauts de Chambéry et Biollay / Bellevue

La loi de finances 2015 instituait un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour le patrimoine locatif social situé dans les quartiers prioritaires.

Cet abattement était conditionné par la signature :

- d'un **contrat de ville** donnant un cadre stratégique pour la réduction des inégalités territoriales, signé pour l'agglomération de Chambéry le 17 juillet 2015,
- d'une **convention spécifique décrivant notamment les actions mises en œuvre par les bailleurs en termes de gestion urbaine et sociale de proximité** permettant de répondre aux besoins spécifiques d'intervention et d'entretien des quartiers prioritaires, en sus des prestations de droit commun (surnettoyage, enlèvement d'encombrants, agents de médiation, surcoût de remise en état des logements...). Le montant financier de ces actions doit être au moins équivalent à l'abattement de TFPB consenti. Des conventions avaient été signées le 18 décembre 2015 par la communauté d'agglomération, la Ville de Chambéry, l'Etat et l'OPAC de la Savoie.

La convention spécifique initiale comprenait un plan d'actions pour la période de 2016 à 2018. Depuis, plusieurs avenants ont été signés :

- avenant n°1 pour la période 2019/2020
- avenant n°2 pour la période 2021/2022
- avenant n°3 pour 2023.

Le prolongement de l'abattement de la TFPB jusqu'en 2030 a été officialisé lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023. Pour l'année 2024, un avenant à la convention en cours doit être signé sur la base des périmètres actuels des contrats de ville. Une nouvelle convention devra être signée en 2025 sur la base des nouveaux périmètres des quartiers prioritaires, qui seront négociés dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat de ville 2024/2030.

Cet avenant n°4 a donc pour objectif :

- **d'acter la prorogation d'un an de la durée** de la convention initiale et donc de l'abattement de la TFPB jusqu'au 31 décembre 2024. Les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation restent inchangées ; il est notamment rappelé le besoin d'établir un bilan annuel des actions,
- **de dresser le bilan des actions menées en 2023**. Le bilan d'action de l'OPAC de la Savoie est annexé au présent avenant,
- **de préciser les actions qui seront mises en œuvre en 2024**. Le plan d'actions de l'OPAC de la Savoie est annexé au présent avenant.

Fait en 4 exemplaires, à Chambéry le

Pour l'Etat Français,
Monsieur le Préfet de la Savoie

Pour Grand Chambéry,
Franck Morat
Vice-Président en charge de la politique de la
ville, de l'emploi, de l'insertion et du
renouvellement urbain

Pour la Ville de Chambéry,
Thierry Repentin
Maire de Chambéry

Pour l'OPAC de la Savoie,
Fabrice Hainaut
Directeur Général

Tableau de présentation des programmes d’actions liés à l’abattement de TFPB

Année(s) : prévisionnel 2023

Ville : CHAMBERY

Quartier prioritaire : Les Hauts de Chambéry

Organisme : OPAC de la SAVOIE

Nombre de logements dans le quartier : 141 logements

Montant prévisionnel de l’abattement annuel : 18.000 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale (correspondants de nuit)	annuel	2 577,06 €				
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	mensuel	11 515,39 €				
	Enlèvement de tags et graffitis	mensuel	744,00 €				
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d’intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	mensuel	1 536,00 €				
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	mensuel	4 515,33 €				
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	mensuel	6 789,19 €				
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	annuel	220 000,00 €				
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »						
	Actions d’accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d’ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d’amélioration du cadre de vie (éclairage des communs, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	annuel					
	Surcoûts de remise en état des logements	par an	8 494,86 €				
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)						
			36 171,83 €				

Tableau de présentation des programmes d’actions liés à l’abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Année(s) : prévisionnel 2024

Ville : CHAMBERY

Quartier prioritaire : Les Hauts de Chambéry

Organisme : OPAC de la SAVOIE

Nombre de logements dans le quartier : 141 logements

Montant prévisionnel de l’abattement annuel : 18.000 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale (correspondants de nuit)	annuel	3 000,00 €				
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	mensuel	9 500,00 €				
	Enlèvement de tags et graffitis	mensuel	3 000,00 €				
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d’intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	mensuel	3 000,00 €				
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	mensuel	4 000,00 €				
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	mensuel	5 000,00 €				
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	annuel	220 000,00 €				
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »						
	Actions d’accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d’ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d’amélioration du cadre de vie (éclairage des communs, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	annuel					
	Surcoûts de remise en état des logements	par an	15 000,00 €				
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)						
			42 500,00 €				